

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2024

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	15
De votants	23

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI- Mme HENRY-M.LENOBLE-  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-  
SAUVLET-Mmes RIQUET-USELDINGER-BERTRAND-  
MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

**OBJET**

N°2024-6-1

Convention de partenariat  
« Forfait chômage » avec le  
Centre de Gestion de M&M

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ZANCHIN  
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER  
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme PATELLI ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND  
Mme THIERRY ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI  
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2024  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 18 juin 2024.

Le Maire,



Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, afin de lui confier une mission d'accompagnement dans le cadre des dossiers chômage de nos agents.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réglementation UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) relative à l'assurance chômage

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation chômage du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-2154 03148-2024 0627-2024\_6\_1-DE